Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du : 28 septembre 2015

n° 17/2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 11 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Bernard BARJOU est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents:

Délégués titulaires :

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Evelyne FABRE-DURAND, Marie-Françoise GAUBERT, Sophie MANIAGO, Sandrine VALETTE.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Alain BOUSQUET, Jean-Claude DE BORTOLI, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Pierre IZARD, Gérard LAMARQUE, Jean-Claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Serge OURLIAC, Louis PALOSSE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAULT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

I.COUTUREAU à N.CALMET, M.DUTECH à MC.GAROFALO, P.FRAISSE à P.ESPUNY, JC.GOUXETTE à A.ITIER, JC.LANDET à P.POUNT-BISET, P.MAUGARD à C.CABROL, C.PRADEL à N.NACCACHE, P.RUIZ à JP.FLUMIAN, B.STUDER à JP.POISSENOT.

En exercice: 63

Présents ou représentés: 46

Délégués suppléants :

Mmes Colette CABROL, Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE.

Mrs Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Rémy ZANATTA.

Excusés:

Mme Josiane RANCINANGUE, Agnès SOULIER.

Mrs Brice ASENSIO, Patrick CHESNAY, Claude LAFON, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Patrick de PERIGNON.

Objet: Installation du Conseil de Développement du PETR du Pays Lauragais

Vu la délibération n°14/2014 du 8 juillet 2014 portant transformation du syndicat mixte du Pays Lauragais en PETR du Pays Lauragais,

Vu la délibération n°23/2014 du 15 septembre 2014 portant modification des statuts du syndicat mixte du Pays Lauragais,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Vu l'article L5741-2 du code général des collectivités territoriales,

Le Président rappelle que les statuts du PETR prévoient que :

« Conformément à l'article L. 5741-1 du CGCT, le Conseil de développement territorial du PETR réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.

Il est consulté sur les principales orientations du PETR, lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Le rapport annuel d'activité établi par le Conseil de développement territorial fait l'objet d'un débat devant le Comité syndical du PETR.

Le Conseil de développement territorial peut être associé aux réunions du comité syndical et peut donner un avis sur les dossiers en cours.

Le Conseil de développement est une instance ouverte, reflet de la diversité citoyenne de la société et du territoire.

Il est constitué de 31 représentants issus de 3 collèges :

- le collège des acteurs économiques, socio-professionnels et syndicaux, (chambres consulaires, entreprises, salariés, organisation syndicale et professionnelle, organisme de formation...)
- le collège des institutions, des organismes publics et assimilés (enseignement supérieur, recherche et innovation,)
- le collège de la vie associative regroupant les acteurs de la vie sociale locale, de la culture et du sport, de l'éducation, de la citoyenneté.

Le fonctionnement du conseil repose sur :

- un Président, nommé par le Président du PETR sur proposition du Bureau du PETR. Il est chargé d'animer le conseil et d'assurer la relation avec les élus du PETR.
- un Bureau placé sous l'autorité du Président qui est chargé d'organiser le travail du conseil. Le Bureau est composé du Président, du ou des Vice-Présidents, des représentants des différents collèges et le cas échéant des représentants de commissions. Ses membres, hormis le Président, sont élus à main levée à la majorité absolue par le conseil de développement qui détermine également leur nombre.

- Les commissions : le bureau peut former des commissions chargées d'étudier plus spécifiquement les questions soumises au conseil à l'initiative de ses membres. Elles sont composées de membres du conseil de développement issus des différents collèges.

Le fonctionnement du Conseil de développement est pris en charge par le PETR qui met à sa disposition les moyens et la logistique nécessaires. »

Sur proposition des communautés de communes membres du PETP, Monsieur le Président expose à l'assemblée la constitution du Conseil de développement comme ainsi désignée :

31 membres dont:

- Représentant le collège des acteurs économiques, socio-professionnels et syndicaux :

 Jean François Brulière, PDG du Super U, Michel Gémar, Président de la clinique Monié, Nicole Lion, Présidente de l'AICL, Régis Serres, Président Arterris, Jacques Labarthe, professionnel du tourisme, Vincent Leygonie, gestionnaire du village des Marques, Jean Odon Cenac, géomètre expert, Serge Vialette, agriculteur, Marion Seris-Mahe de Taury, avocate, Jean-Pierre Bonhoure, architecte, Jean Paul Couzennes, chef d'entreprise Sté phénix, Montgeard, Martine Chamaillou, bureau d'études TCE, Gerard Semat, chef d'entreprise, Martine de Roquette, gestionnaire de gites, Didier Rouch, créateur de vêtement en cuir
- Représentant le collège des institutions, des organismes publics et assimilés :
 Jean Caizergues Pdt CCI Carcassonne, Philippe Rossat, MARPA, Gaëlle Briquet Boissière, urbanisme mairie de Nailloux, Camille Lachèze, OTI Nailloux, Aline Fievre, Foyer des jeunes travailleurs, Florence Fremont, CAUE 31, Renaud Barrès, CAUE 11
- Représentant le collège de la vie associative :

Claude Amiel, Président SI Avignonet Lauragais, Eric Descotte, association culturelle - La Soledra, Denis Boudy, OJC31, Alain Verdier, association Union des Cyclotouristes, Sebastien Fabbro, club VTT, Nadine Vialaret association D119, Maryse Garrido, vice-présidente de l'OT de Villefranche de Lauragais, Daniel Bayou, club randonnée pédestre, Renée Cassan, présidente de l'association abbaye de Saint Papoul

Sur proposition du Bureau du PETR du Pays Lauragais, Monsieur le Président propose la nomination de :

• M. Thierry Dumas en qualité de président du Conseil de Développement du PETR du Pays Lauragais.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité:

- 1°) VALIDE la composition du Conseil de L'éveloppement du PETR du Pays Lauragais
- 2°) ACCEPTE la candidature de M? Thééfry Dumas en qu'alité de Président du Conseil de Développement du PETR du Pays L'auragais.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 28 Septembre 2015.

Le Président

Georges MERIC